

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-27/2021**

Date de convocation et d'affichage : 7 mai 2021

Objet : Convention avec l'association Ecole du chat Valence pour la gestion durable de la population féline.

L'an deux mil dix-vingt-et-un et le douze mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – SALATA Philippe.

Excusés : ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – VANDECASTEELE Corinne – BABILLON Agnès.

Absents : Néant.

Procuration : ANGE Josianne à ROBIN Christèle – JUVENON Marie-Hélène à LARUE Fabrice – VANDECASTEELE Corinne à SALATA Philippe – BABILLON Agnès à AUROUX François.

Christèle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-2,
- ◆ Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.211-27 et L.214-3,
- ◆ Vu le Code de la santé publique,
- ◆ Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que, la prolifération de chats libres sur le territoire communal pose divers problèmes notamment de salubrité publique et de nuisances diverses.

Considérant que, l'association Ecole du chat Valence propose la signature d'une convention permettant la capture, l'identification et la stérilisation de chats non identifiés, permettant ainsi le contrôle des reproductions. Que l'association interviendra sur ordre de la commune par arrêté précédé d'une information de la population.

Considérant que, la commune octroi un montant de 1 000 € pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Le Maire à signer la convention ci-annexée et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 17 mai 2021.

**Le Maire
Fabrice LARUE**

